



Syndicat
de la Magistrature

Compte-rendu de la CGT et du SM à la FS ministérielle du 03 octobre 2023

Cette réunion était l'occasion de faire un **point annuel sur les remontées 2022 de la médecine de prévention, des psychologues du travail et des ISST**. Le point central était la question des moyens :

- ⇒ Le problème de recrutement des médecins : en 10 ans, le ministère de la Justice a perdu 26 médecins sur contrat (65 en 2012 contre 39 en 2022) auquel il est pallié par l'appel fait aux services de santé au travail ;
- ⇒ La question des moyens donnés aux médecins : absence de logiciel permettant de faire le suivi des agents au gré de leur mobilité ; difficultés en termes de gestion des convocations ; absence de secrétariat ou de locaux, etc.
- ⇒ Il y a 1 ISST pour 10 000 agents au sein du ministère de la Justice ce qui est insuffisant ;
- ⇒ Les sollicitations des psychologues du travail ne peuvent en l'état être honorées faute de moyens suffisants ;

Concernant la crise hydrique à Mayotte, le ministère nous a informé qu'une cellule avait été mise en place auprès de la première ministre. Des rendez-vous avec la médecine de prévention ont été mis en place pour nos collègues. Sur le plan sanitaire, l'ARS effectue un suivi et a mis en place un réseau de surveillance. Le ministère de la Justice aurait été le premier à distribuer des bouteilles d'eau à ses agents. La crise risquant de durer (aucune pluie n'étant attendue avant la fin novembre), des points d'informations seront faits auprès des organisations syndicales.

S'agissant du Covid, il n'y a plus aucun suivi statistique. Cependant, il semble que l'on assiste à un rebond de l'épidémie (62 500 cas auraient été recensés sur la semaine dernière). Une nouvelle campagne de vaccination a été lancée.

Enfin, une « **mallette pédagogique** » a été présentée et envoyée aux représentants de l'Administration ayant à présider les CSA ou Formations spécialisées issues de ceux-ci. Au-delà des fiches présentées qui se veulent synthétiques, la CGT a rappelé à quel point le dialogue social était en souffrance au sein de ce Ministère et le climat délétère, du seul fait de l'Administration. Ont ainsi été dénoncés les passages en force de textes statutaires, indiciers ou indemnitaires sans réelle concertation et sans présentation en instance (réforme des greffiers, DPIP ou Directeurs PJJ pour ne citer que les derniers exemples en date) ou le passage de textes devant certaines instances qui n'ont aucune prérogative en la matière (exemple récurrent de passages de textes en CSA de l'AP alors qu'ils ne relèvent que du CSA SPIP).

Lors d'une prochaine réunion de la formation spécialisée, un point sera fait sur **le numérique au sein de nos services** dont nous connaissons malheureusement l'état.

Vos représentants CGT et SM